

DELEG – Direction Systèmes d'Information

DELEGATION DE SIGNATURE A M. LIONEL DUCHIER LAPEYRE

Monsieur Didier PAPACALODOUCA, agissant en qualité de Directeur Général par intérim de 13 Habitat sur le fondement de l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

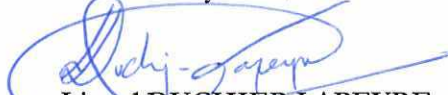
- Vu la délibération n° **2-B.25.003** du Bureau du Conseil d'Administration du 27 mars 2025
- Vu l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Considérant que **Monsieur Lionel DUCHIER LAPEYRE** exerce les fonctions de **Directeur des Systèmes d'Information**

Donne délégation à **Monsieur Lionel DUCHIER LAPEYRE** pour signer les actes suivants :

- Les marchés et avenants **inférieurs à 40.000 € HT**, dans les domaines dont il a la charge, s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis, ainsi que les documents et actes y afférant suivants :
 - Les courriers de demande de compléments, précisions, négociations,
 - Les courriers de notification de rejet des candidatures et des offres,
 - Les courriers d'attribution et de notification du marché / de la commande.
- Les ordres de service, les bons de commandes, les décomptes généraux, les mises en demeure, les attestations de mainlevée de caution ou garantie et tout courrier ou décision relevant du suivi technique, administratif et financier des marchés relatifs à son domaine d'activité ;
- Les correspondances courantes liées à l'activité de sa Direction ;
- La commande, l'attestation de service fait et l'autorisation de paiement pour les dépenses relevant de son domaine d'activité et s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis.
- La prise en compte de produits ou de charges en lien avec l'activité de sa Direction ;
- Les autorisations de remboursement des frais de déplacement du personnel de sa Direction ;

Marseille, le 27 mars 2025

Le Directeur des Systèmes d'Information


Lionel DUCHIER LAPEYRE

Le Directeur Général par Intérim


Didier PAPACALODOUCA

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille – 22/24 rue Breteuil – 13006 Marseille – Tel : 04.91.13.48.13 – Fax : 04.91.81.13.87 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié par remise en main propre le 31/03/2025

